



Observer pour des fourrages de qualité ELEVEUR DE FOURRAGE

Note Patur'RA

Note N°3- semaine 11 - lundi 26 mars 2018

La Chapelle de Mardore 650M

Cumul température 01/01 : 130°C

Villechenève-670M

Cumul température 01/01 : 195°C
3.5 cm d'herbe dans les parcelles

Bibost- 400 M

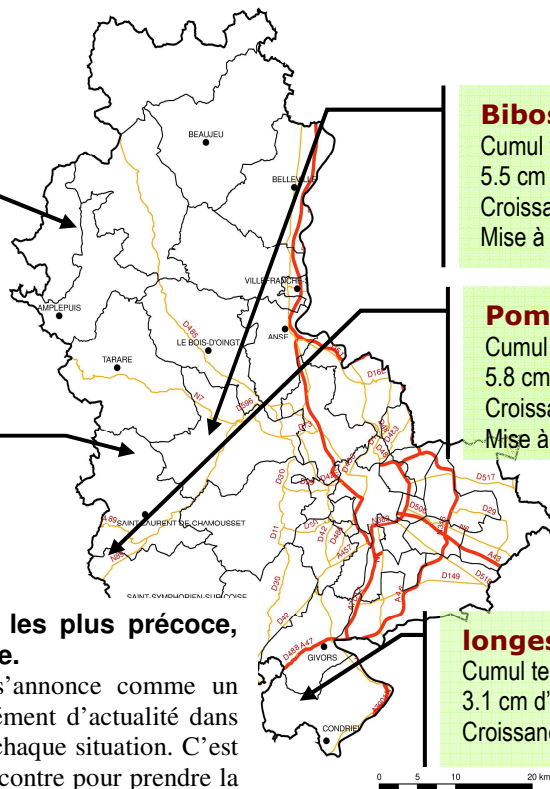
Cumul température 01/01 : 240° c
5.5 cm d'herbe dans les parcelles
Croissance : 32kg/j/ha
Mise à l'herbe samedi 24/03

Pomeys 650 M

Cumul température 01/01 : 215° c
5.8 cm d'herbe dans les parcelles
Croissance : 22kg/j/ha
Mise à l'herbe depuis 16/03

longes -400 M

Cumul température 01/01 : 280° c
3.1 cm d'herbe dans les parcelles
Croissance : 28kg/j/ha



Les 250°C sont atteints sur les secteurs les plus précoces, mais la pluie et le froid perturbent la mise à l'herbe.

Avec 15 j de retard sur une année moyenne, 2018 s'annonce comme un printemps plutôt tardif. La mise à l'herbe n'est pas forcément d'actualité dans vos exploitations et les règles de décision sont propres à chaque situation. C'est souvent un moment stressant ou il faut peser le pour et le contre pour prendre la meilleure décision. Cette dernière va forcément impacter les quantités de pâture à valoriser. En effet, ce sont bien vos choix et votre conduite du pâturage qui impactent le plus la quantité d'herbe produite par la prairie sur le plein printemps. Vous avez donc les cartes en mains pour tenter d'équilibrer le potentiel de vos prairies aux besoins des animaux.

Plusieurs critères importants sont à prendre en considération quand on se pose la question de la mise à l'herbe :

La somme de température : elle permet de juger de la précocité de l'année. La mise à l'herbe est conseillée entre 250 et 350° de cumuls suivant si on est habituellement en manque ou en excès de pâturage.

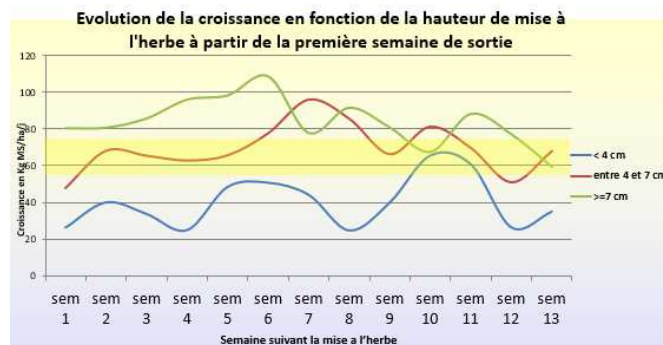
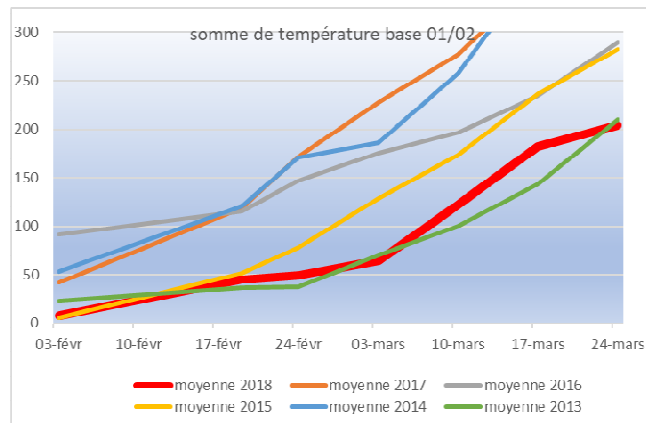
La hauteur d'herbe dans les parcelles : la prairie se souvient toujours de sa dernière exploitation si les parcelles ont été surexploitées à l'automne, le redémarrage sera retardé. On visera entre 5 et 6cm de moyenne sur la surface pâturée pour lâcher les animaux quelques heures par jour.

La portance : notamment sur les exploitations sensibles aux problèmes de portance, ce critère est à prendre en considération.

Votre historique du pâturage : c'est LE critère qui doit vous permettre de prendre la décision. Si vous devez habituellement gérer de l'excès de pâturage, la mise à l'herbe doit être plus précoce (en somme de température et non en date) qu'à l'accoutumé, à l'inverse si vous devez plutôt gérer du manque, reculer votre date habituelle de mise à l'herbe.

Quelques soient vos décisions, même si la réussite de la mise à l'herbe permet de vous faciliter la gestion du pâturage, rien est irrattrapable.

Entretien des prairies : l'arrivée du printemps est souvent synonyme de passage de herse à prairies. D'après plusieurs expérimentations nationales, son intérêt est très limité et même défavorable aux jeunes pousses. Il n'a souvent aucun effet sur les mousses significatives d'un manque de vie microbienne du sol. Réservez ce travail seulement sur les parcelles ou morceaux de parcelles touchés par les taupinières ou sur lesquels vous avez épandu dernièrement de la matière organique.



Contact

Mickaël COQUARD

Port : 06 89 12 55 72

Mail : mickaelcoquard@cmre.fr

Note technique hebdomadaire - INPS
SPEL - 18 Avenue des Monts d'Or
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Maison de l'élevage
DU RHÔNE

